



POUR UN MEILLEUR SOUTIEN AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES : IL FAUT LES DÉVELOPPER ET LES FINANCER

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (FMHF) PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE (FEWO) DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

A l'attention de Madame la greffière du comité
FEWO@parl.gc.ca

LE VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
C.P. 55036, Succursale Maisonneuve, Montréal (Québec) H1W 0A1
Tél. 514-878-9757 • Fax 514-878-9755 • www.fede.qc.ca • @la_FMHF

Table des matières

1.	La Fédération des maisons d’hébergement pour femmes (FMHF).....	3
1.1	Perspectives d’intervention.....	3
1.1.1	Égalité et violence.....	3
1.1.2	Continuum des violences envers les femmes et stratégies de survie.....	4
2.	Les maisons d’hébergement, c’est toute une gamme de services.....	4
2.1	...Qui ne suffisent pas à la demande	5
3.	Politique de l’action communautaire autonome versus filet social en décomposition.....	6
3.1	Pour répondre aux situations complexes des femmes	6
4.	Concertation des organismes et des gouvernements fédéral-provinciaux	7
4.1	Apport attendu du Fédéral.....	8
5.	Conclusion : les maisons d’hébergement au cœur de la solution.....	8

1. La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)

Depuis 1987, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement, dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants. La FMHF œuvre à informer et former ses maisons membres. Elle est également associée à de nombreux groupes et projets de recherches. Elle participe aux diverses consultations provinciales, nationales et internationales touchant les réalités des femmes et des enfants. Elle fait partie d'un grand nombre de concertations afin de faire valoir la vision et l'expertise de ses membres et de défendre les droits des femmes.

La Fédération est une actrice impliquée et reconnue dans sa communauté. Interlocutrice privilégiée des différentes instances, elle est notamment investie avec :

- Le Gouvernement provincial : Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale piloté par le coroner en chef, comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2010-2012 piloté MSSS), enfants exposés à la violence conjugale (2015-2018 piloté MSSS),
- Le Gouvernement fédéral : dont le Conseil consultatif de la Ministre sur la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe.

Elle est également :

- Membre fondatrice et co-présidente d'Hébergement femmes Canada, un réseau national de plus de 500 maisons d'hébergement,
- Membre fondatrice du *Global Network of Women Shelters*, représenté sur le 5 continents,
- Membre la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPBCB),
- Membre la Coalition québécoise contre la traite des personnes (CQCTP),
- Membre du Comité de suivi multi organismes sur les violences basées sur l'honneur.

Pour retrouver l'ensemble de nos publications : <http://fede.qc.ca/outils-publications>

1.1 Perspectives d'intervention

La FMHF travaille dans une perspective féministe intersectionnelle reconnaissant le continuum des violences envers les femmes. Son analyse s'inscrit absolument dans les termes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes¹ et de la Déclaration pour l'élimination de la violence envers les femmes² ratifiées le Canada il y a plus de 20 ans. D'ailleurs, les chartes canadienne³ et québécoise⁴ des droits et libertés garantissent à chacune une vie digne et libre ainsi que le droit d'être protégée et de vivre une vie sans violence. Il est plus que temps que ces principes deviennent réalité. En attendant, de nombreuses femmes vivent au quotidien des dénis de leurs droits fondamentaux.

1.1.1 Égalité et violence

Le Canada et le Québec ont longtemps été pionniers en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Or, force est de constater le retard désormais accumulé. L'égalité pour toutes les femmes ne sera réalité que lorsque les violences sexo-spécifiques qu'elles vivent prendront fin. En effet, dans une société vraiment égalitaire, il n'y a plus de place pour ces violences sexistes.

¹ <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

² <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>

³ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html#h-39>

⁴ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>

D'autre part, ce n'est que lorsque les femmes ne seront plus violentées : verbalement, physiquement, psychologiquement, économiquement, sexuellement, spirituellement, socialement, etc., que l'on pourra se targuer de vivre dans une société réellement égalitaire. Indissociables donc, la fin des violences et la réalisation de l'égalité de fait pour toutes les femmes sont les objectifs de la FMHF et de ses membres.

La route est encore longue. Patriarcat, racisme, capacitisme, âgisme, colonialisme : ces systèmes d'oppression œuvrent simultanément dans la vie des femmes, engendrent des violences et maintiennent la subordination des femmes et la domination des hommes.

1.1.2 Continuum des violences envers les femmes et stratégies de survie

Les femmes ayant recours aux services des maisons ont évidemment des parcours traversés par de multiples formes de violences. Elles sont victimes de violence conjugale et familiale, d'agressions et d'exploitation sexuelles, de traite, de travail forcé, de violences basées sur l'honneur, etc. Ces multiples formes de violences les ont souvent poussées à la rue, en situation d'itinérance cachée ou d'instabilité résidentielle.

Ce sont des femmes immigrantes, allophones, Autochtones, aînées, handicapées, devant composer avec une problématique de santé mentale, de consommation ou d'itinérance. Quarante-deux nationalités sont représentées dans le rapport d'activités 2017-2018 de la FMHF. Force est donc de constater la complexification des situations des femmes. Souvent, une seule femme a vécu de nombreuses formes de violences. Les conséquences sont importantes et s'inscrivent dans toutes les sphères de la vie, tant privées que publiques, pour elle et ses enfants.

La consommation de substance psychoactives (légalisées ou illégales), l'itinérance et les problématiques de santé mentale (avec ou sans diagnostic) sont à comprendre comme des stratégies de survie que les femmes mettent en place afin de composer avec les différentes formes de violences. Dans cette perspective, elles doivent donc recevoir des réponses appropriées à leur situation et non être pénalisées de leurs comportements jugés inacceptables par une société qui ne prend pas la mesure des violences qu'elles subissent.

Ainsi, à titre d'exemple, parmi les femmes itinérantes accueillies dans les maisons de la FMHF, toutes ont un parcours dominé par les violences vécues. Inceste, agressions sexuelles, violence familiale, violence conjugale, exploitation sexuelle, agressions dans l'espace public, etc.

Pour la FMHF et ses maisons membres, les femmes en situation d'itinérance doivent donc être accueillies dans les maisons d'hébergement pour femmes au même titre que celles qui indiquent la violence conjugale comme la raison principale de leur demande d'hébergement. De plus, il est essentiel d'être en mesure d'offrir des services équitables à ces femmes.

2. Les maisons d'hébergement, c'est toute une gamme de services...

La mission des maisons est d'abord d'offrir un milieu de vie sécuritaire aux femmes. En effet, outre les considérations de sécurité physique, après avoir subi de telles violences, les femmes doivent bénéficier d'un espace où elles peuvent exprimer ce qu'elles ont vécu et être validées dans leur réalité.

Les 36 maisons membres de la FMHF (sur une centaine environ dans la province), situées dans 10 régions du Québec, soutiennent chaque année près de 5 000 femmes et leurs 2 000 enfants. Le taux d'occupation avoisine, voire dépasse, chaque année les 100%. Conséquence des violences : la plupart des femmes accueillies par les maisons ont besoin de cet intervalle dans leur vie, adapté à leur réalité.

Les maisons membres de la FMHF répondent à plus de 50 000 appels via les lignes d'écoute 24/7 et offrent des services en externe à près de 60 000 femmes et enfants. Elles proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans diverses démarches (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Elles réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés. Plus de 5 000 femmes cognent spontanément à leur porte chaque année pour demander de l'aide. Elles doivent souvent refuser faute de ressource ou de place disponible.

2.1 ...Qui ne suffisent pas à la demande

Les seules maisons de la FMHF doivent refuser annuellement entre 6 000 et 10 000 demandes d'hébergement faute de place disponible au moment de l'appel.

Ces refus sont inacceptables car ils témoignent d'une situation d'urgence et comportent toujours une notion de danger imminent. Si ces femmes ne trouvent pas de place dans les maisons lorsqu'elles en ont l'opportunité : elles seront de retour aux mains du conjoint violent, seront poussées vers la rue et l'itinérance, ou à l'hôpital pour une blessure grave.

Les maisons ne sont donc pas qu'un service essentiel à la sécurité physique des femmes, elles sont un élément fondateur de leur parcours vers une vie sans violence. Elles ne sont pas qu'un pansement, elles sont une solution à court, moyen et long terme qui permet l'affranchissement d'un contexte de violence qui perdure souvent depuis des années.

D'où l'importance des services externes ainsi que de l'intervention individuelle, de groupe et jeunesse offerts par les maisons. Les maisons doivent aussi répondre à la diversité des situations, qui impliquent de nombreux acteurs : aide sociale, immigration, éducation, francisation, santé, processus judiciaire, etc.

La complexification des situations des femmes, la réduction des services publics et l'augmentation des demandes d'hébergement et de services font que, malgré leur bonne volonté et toute leur créativité, les maisons ne sont plus en mesure de répondre aux besoins des femmes.

3. Politique de l'action communautaire autonome versus filet social en décomposition

Le Québec s'est doté au début des années 2000 d'une politique de l'action communautaire autonome reconnaissant le travail du milieu communautaire comme fondateur pour le lien et le tissu social de la province.

Cette politique normalise le financement à la mission globale pour les maisons d'hébergement pour femmes. Elles sont donc à même d'évaluer, avec leur communauté, les besoins particuliers et d'y apporter les réponses adaptées. Si elles sont tenues d'assurer certains services, elles sont libres d'en développer d'autres qui permettraient de rencontrer et d'offrir des services aux populations délaissées par le système officiel. Elles ont évidemment développé bien davantage que ce qui leur était demandé, tentant de répondre aux besoins exponentiels.

Au Québec, la cure d'austérité des cinq dernières années a fortement affaibli les services de santé et les services sociaux (en quantité et en qualité). Les maisons d'hébergement ont à peine vu leur financement indexé (en moyenne 1% les trois dernières années). Cette réalité financière se transforme évidemment en coupures dans les services, en personnel épuisé, en équipes qui doivent sans cesse se renouveler faute de stabilité. Dans un tel cadre, elles ne sont pas en mesure d'assurer des services adaptés et équitables à l'ensemble des femmes qui en auraient pourtant grand besoin.

Toutefois, s'ils sont très complémentaires, ces services communautaires n'ont pas vocation à remplacer le filet de sécurité sociale en effritement constant. Aide sociale, assurance chômage, service hospitaliers ou soins à domicile, parcours dans le système de justice, parcours dans le système d'immigration : l'État doit également assumer son rôle de protecteur, ce qu'il fait de moins en moins.

De plus, le manque de logement social ou de services d'interprétariat gratuit et professionnels ; les délais pour l'aide sociale, pour des habitations à loyer modique, l'IVAC, le système de justice ; le manque de soutien du réseau de la santé, etc., tous ces facteurs pèsent lourd sur les capacités des maisons à soutenir les femmes.

3.1 Pour répondre aux situations complexes des femmes

Malgré les efforts constants consentis pour répondre à l'ensemble des besoins, le travail des maisons est limité par le manque criant de financement, qui oblige à des choix déchirants. Le manque de moyen conduit nécessairement à restreindre l'offre de services. Combiné au désengagement de l'État, ce sont donc des milliers de femmes auxquelles on refuse des services et que l'on renvoie vers davantage de violence.

Par exemple, lorsqu'une maison héberge trois femmes immigrantes allophones : elle refusera la quatrième demande. En effet, l'intervention nécessite alors un interprète, ce qui signifie des coûts et du temps supplémentaire dont on ne dispose pas.

Les femmes à statut précaire sont également particulièrement vulnérables : elles risquent de se voir confisquer la garde des enfants, voire d'être déportées (par la loi de l'immigration) avant d'être protégées (par les chartes et la politique en violence conjugale du Québec).

De même, les mères canadiennes se voient parfois retirer la garde de leurs enfants, confiés au conjoint violent, car elles sont accusées d'instabilité résidentielle puisqu'elles ont séjourné en maisons d'hébergement. Pourtant, c'était pour fuir la violence du conjoint et protéger leurs enfants qu'elles s'y étaient réfugiées.

Les femmes en situation de handicap ne trouveront pas ou peu de place en maisons d'hébergement faute de maisons adaptées pour les personnes à mobilité réduite. De même, les femmes devant composer avec d'autre forme de handicap (physique ou intellectuel) risquent de ne pas bénéficier de ressources adaptées à leurs besoins.

Les femmes âgées ne pourront potentiellement pas, faute de service du CLSC, prendre plus d'un bain par semaine.

Plusieurs maisons reçoivent également des femmes, souvent le vendredi soir, tout juste sorties des urgences psychiatriques. En effet, il semble que les équipes de soignants préparent la fin de semaine et cherchent à libérer des places en hôpital.

Et les exemples se multiplient montrant que les maisons, même sans financement et en nombre grandement insuffisant, pallient aux manques divers et variés de nos différents systèmes. Toutefois, elles ne sont plus en mesure de le faire de façon équitable et ce sont les femmes violentées qui paient pour le manque de volonté politique.

Nous constatons donc un manque flagrant :

- de financement récurrent à la mission globale selon le nombre de places pour les maisons existantes (Faute d'indexation, elles ont perdu 20% de leur budget en 15 ans),
- de nouvelles places (nous évaluons à plusieurs centaines au Québec / soit au moins une maison supplémentaire par région),
- de services d'interprétariat professionnels et gratuits⁵,
- et d'accessibilité universelle (très peu de maisons sont adaptées pour les femmes à mobilité réduite ou les femmes âgées, faute de financement pour réaliser ces adaptations fondamentales).

4. Concertation des organismes et des gouvernements fédéral-provinciaux

- Absence de financement récurrent pour Hébergement Femmes Canada et peu pour le GNWS, alors que ce sont des instances importantes.
- Le financement par projet nuit au bon fonctionnement des organismes et les obligent à négliger leur mission de base afin de se consacrer à la recherche de fonds et à la reddition de comptes.
- La difficulté de traçabilité des transferts de fonds fédéraux vers les provinces : quel contrôle ? quelle assurance que les sommes soient bien transmises aux organismes auxquels elles sont destinées ?

⁵ <http://fede.qc.ca/publications/sous-financement-maisons-dhebergement-pour-femmes-facteur-aggravant-marginalisation>

4.1 Apport attendu du Fédéral

- Un plan d'action national contre la violence envers les femmes, sur le modèle proposé par Hébergement femmes Canada.
- Un rôle de leader proposant des avancées nationales structurantes, au-delà d'une stratégie de compétence fédérale uniquement.
- Les refuges et maisons de transition sont présentement gravement sous-financés. Nous recommandons une augmentation significative et durable du financement de base, selon les besoins de la communauté et non selon une logique populationnelle afin de consolider le réseau existant. Ce financement devrait également permettre le développement de services, soit de hausser le nombre de lits et de maisons d'hébergement disponibles. Il doit également nécessairement inclure un financement important pour le fonctionnement et la dispensation des services.
- Des fonds pour les infrastructures : pas des prêts à rembourser pour des OSBL sans ressources et sans possibilité de profit.
- Un arrimage avec les provinces : si les infrastructures sont financées, il faut aussi des services. Comment encourager les provinces et le fédéral à s'accorder ?
- Dans la nouvelle stratégie logement, sont annoncés 25% de logement dédiés aux femmes : comment s'assurer que les sommes soient vraiment dédiées aux logements pour les femmes ?
- Le respect des conventions internationales par le pays et les provinces, notamment la Cédéf (CEDAW) et la Déclaration pour l'élimination des violences envers les femmes (1993) qui stipule que les pays sont tenus de prendre tous les moyens nécessaires afin de mettre fin aux violences envers les femmes, et ce, dès maintenant (en 1993...).
- Respect de la définition claire et affirmée rappelant le caractère systémique du continuum de la violence envers les femmes.
- Respect de la charte et protection des victimes en priorité : avant le renvoi des femmes immigrantes sans statut par exemple.

5. Conclusion : les maisons d'hébergement au cœur de la solution

En conclusion, les attentes sont grandes et les besoins sont immenses dans la lutte contre la violence envers les femmes. Il est fondamental que l'ensemble des acteurs canadiens y participent. Nous comptons sur le leadership du gouvernement fédéral pour favoriser l'implication individuelle et collective.

Nous comptons surtout sur la volonté politique votre gouvernement ouvertement féministe afin qu'il respecte ses engagements internationaux et nationaux dans le but de mettre fin à ces dénis de droits fondamentaux que sont les violences envers les femmes.

Les maisons d'hébergement sont au cœur de la sécurité, de la dignité et de l'empowerment des femmes et des enfants violentés.

À quand la reconnaissance, le financement et le développement du réseau pancanadien à la hauteur de leur apport incontestable ?